EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-73

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Délégation de maitrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement au niveau des rues des coteaux d'Arrêt et Lestrade notamment. Dans ces rues, le réseau d'eau appartement au Syndicat sont en acier et plusieurs fuites ont déjà été constatée. De plus le diamètre des canalisations aurait besoin d'être renforcé pour faire face à l'accroissement de la population sur ces quartiers.

Monsieur le Maire informe que le SMAEP de la vallée de l'Arros a délibéré pour déléguer la maitrise d'ouvrage à la commune le 27 septembre 2021 pour que le syndicat renouvelle le réseau d'eau potable dans ces deux rues en même temps que la commune. Une convention sera établie entre les deux collectivités pour fixer les modalités techniques et financières de cette délégation de maitrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions, décide :

1. D'accepter la délégation de maitrise d'ouvrage temporaire des travaux de renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable dans les rues des coteaux de l'Arrêt et Lestrade de la part du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-73-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-73-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

# DELIBERATION n°2021-74

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Acquisition des parcelles E n°383 et A n°218 et A n°222

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur LAMY qui a hérité, en indivision, de plusieurs parcelles, dont l'ancien chai situé rue Germain Bonnecarrère et deux parcelles au Moura, adjacentes à l'arboretum. Les héritiers ne souhaitent pas garder ces parcelles et sont prêts à le céder à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions, décide :

1. D'acquérir les parcelles E n°383 (4 rue germain Bonnecarrère) de 40m², A n°218 (16 215 m²) et A n°222 (1 600 m²) pour le montant de un euro.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNAY 65190

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-74-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-75

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Convention avec Ambition Pyrénées pour l'ameublement de la maison des internes

Monsieur le Maire indique que l'association Ambition Pyrénées, qui a pour mission notamment de mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé sur le territoire des Hautes-Pyrénées, a accordé une aide financière à la commune de 8 000 € pour l'ameublement d'une maison située 1 rue du Gabastou afin de pouvoir y accueillir des internes en médecine générale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser la signature de la convention qui a pour objet d'acter le financement de l'ameublement si logement situé 1 rue du Gabastou pour un montant de 8 000 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-75-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-76

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Remboursement des frais de déplacement d'un stagiaire

Monsieur le Maire indique qu'un élève du lycée de Vic-en-Bigorre a été amené à effectuer des déplacements dans le cadre d'un stage pour le projet de l'arboretum. Le montant total de ces frais s'élève à 162 euros. Monsieur le Maire propose de lui rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De rembourser à Monsieur Sylvain JAUZON la somme de 162 euros correspondant aux frais de déplacements qu'il a eu dans le cadre de son stage.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-76-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

# DELIBERATION n°2021-77

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Règlement intérieur du personnel

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du personnel et précise que le projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique dans sa séance du 4 mars 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de règlement intérieur du personnel
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-77-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-78

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Décision modificative 2021 Assainissement - 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire une décision modificative pour tenir compte du changement des montants des amortissements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 du budget assainissement :

| CREDITS A OUVRIR | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sens | Section | Chap | Art. | Opé. | Objet | Montant |
| D | F | 042 | 6811 | X | Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles | 4 252,00 € |
| D | I | 040 | 1391 | OPFI | Subventions d'équipement | 179,00 € |
| **TOTAL** | | | | | | **4 431,00 €** |

| CREDITS A REDUIRE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sens | Section | Chap | Art. | Opé. | Objet | Montant |
| D | F | 011 | 61528 | X | Entretien et réparations - Autres | -4 252,00 € |
| D | I | 21 | 2158 | 10004 | Installations, matériel et outillage techniques - Autres | -179,00 € |
| **TOTAL** | | | | | | **-4 431,00 €** |

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-78-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-78-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-79

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Décision modificative 2021 Assainissement - 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire une décision modificative pour tenir compte du changement des montants des amortissements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 du budget assainissement :

| CREDITS A OUVRIR | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sens | Section | Chap | Art. | Opé. | Objet | Montant |
| R | F | 042 | 777 | X | Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice | 179,00 € |
| R | I | 040 | 2813 | OPFI | Amortissements des immobilisations corporelles - Constructions | 4 252,00 € |
| | | | | | **TOTAL** | **4 431,00 €** |
| | | | | | | |
| CREDITS A REDUIRE | | | | | | |
| Sens | Section | Chap | Art. | Opé. | Objet | Montant |
| R | F | 74 | 74 | X | Subventions d'exploitation | -179,00 € |
| R | I | 16 | 1641 | 302 | Emprunts en euro | -179,00 € |
| | | | | | **TOTAL** | **-4 431,00 €** |

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-79-BF
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-79-BF
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

# DELIBERATION n°2021-80

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Tarifs ALSH – novembre 2021

Vu la délibération n°2021-51 du 21 juin 2021 approuvant les tarifs des prestations extrascolaires,

Monsieur le Maire propose de décliner le tarif journée en demi-journée en dissociant le coût du repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs comme ci-dessous à compter du 1er novembre 2021 :

| | Quotient 1 | Quotient 2 | Quotient 3 | Quotient 4 | Quotient 5 | Quotient 6 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Tranche quotient | 0 à 500 | 501 à 800 | 801 à 1000 | 1001 à 1200 | 1201 à 1500 | Sup à 1500 |
| Journée avec repas | 6,00 € | 7,50 € | 9,00 € | 10,00 € | 11,00 € | 12,00 € |
| Journée sans repas | 5,00 € | 6,00 € | 7,00 € | 8,00 € | 9,00 € | 10,00 € |
| Matin | 2,50 € | 3,00 € | 3,50 € | 4,00 € | 4,50 € | 5,00 € |
| Après-midi | 3,00 € | 3,50 € | 4,00 € | 4,50 € | 5,00 € | 5,50 € |
| Repas | 1,00 € | 1,50 € | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-80-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-80-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

# DELIBERATION n°2021-81

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin d'assurer la sécurité routière, il convient de réaliser divers travaux et acquisitions (signalisation au sol, panneaux, radar pédagogique…). L'opération est éligible au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver l'opération de sécurité routière pour un montant de 10 513,62 € HT.
2. De solliciter une subvention au titre des amendes de police pour cette opération
3. De demander à pouvoir commencer l'opération avant la notification de la subvention
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNAY

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-81-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-82

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Demande de subvention au titre des redevances des mines

Monsieur le Maire indique qu'en raison des intempéries, il est nécessaire d'engager des travaux de voirie. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la redevance des mines et de retenir la proposition de l'entreprise DASTUGUE TP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le devis de l'entreprise DASTUGUE TP de 10 449,00 € HT pour la création et modernisation du pluvial et confier à l'entreprise DASTUGUE divers autres travaux de voirie pour un montant total de 13 000,00 € HT
2. De solliciter une subvention au titre des redevances des mines à hauteur de 50 % du montant total des travaux de 13 000,00 €, soit 65 00,00 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

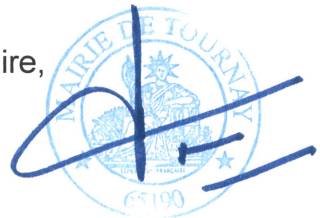


Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-82-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

# DELIBERATION n°2021-83

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Tarifs sorties ALSH novembre 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

   - Festival Ecran Jeunesse du 10 novembre 2021 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-83-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-84

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Convention avec la société de chasse « Diane de l'Arros »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention qu'il souhaite établir avec la société de chasse « Diane de l'Arros ». Il s'agit d'autoriser la société de chasse à chasser sur le bois du Moura. Il est rappelé que la surveillance de la chasse est sous la directive de la société et que cette dernière s'engage à informer le secrétariat de la mairie du jour et heure des battues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec les voix contre de Mesdames Dominique ARNE et Dominique BARIS, décide :

1. D'approuver le projet de convention présenté avec la société « Diane de l'Arros »
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-84-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DELIBERATION n°2021-85

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
🖷 05 62 35 78 64
mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

Absents :
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jean-Louis GABAS
Laurent HAEST
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/10/2021
Date d'affichage : 05/11/2021

## Avenant au contrat de maitrise d'œuvre des travaux de construction du pôle santé de l'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la consultation initiale avait été faite pour un montant de travaux estimé à 750 000,00 € HT. Or, le montant estimé par la maitrise d'œuvre en phase APD est de 1 086 600,00 € HT. Monsieur le Maire propose donc que les honoraires de la maitrise d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX suive la même augmentation, soit 5,3 % passant de 38 393,00 € HT à 57 589,80,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions, décide :

1. De fixer le nouveau montant des honoraires de la maitrise d'œuvre à 57 589,80 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 octobre 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNAY 65190

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20211027-2021-85-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021